

PRÉSENTATION DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans votre région, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.



Fondation du patrimoine Champagne-Ardenne

21 Rue Andrieux BP 2738

51060 Reims cedex

Tél : 03 26 97 81 72

Email : champagneardenne@fondation-patrimoine.org

Commune d'Épagne

Rue de la Mairie

10500 Épagne

Tél : 03 25 92 47 38

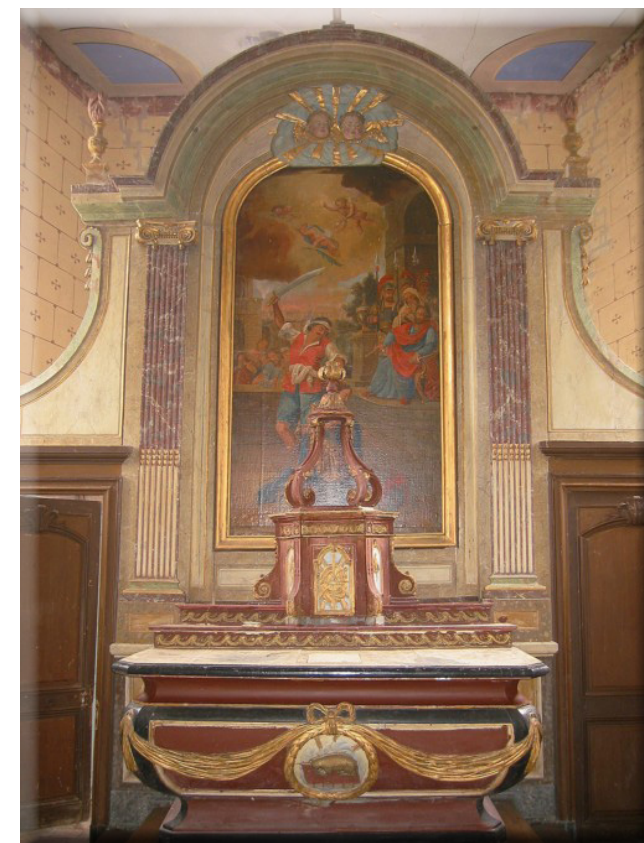
FONDATION



DU
PATRIMOINE

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/55863



ÉGLISE SAINT GEORGES D'ÉPAGNE

-
ÉPAGNE
(Aube)

RESTAURATION DE L'ÉGLISE D'ÉPAGNE

Petite église singulière, nichée dans la verdure qui a besoin d'être consolidée, pour son maintien en lieu de culte et de cérémonies, et embellie dans le respect de son passé et de son architecture en partie en pans de bois typique de cette région champenoise. Edifiée au XVIIème siècle, elle n'est ni inscrite ni classée au titre des monuments historiques mais est répertoriée dans les rares églises mixtes à pans de bois subsistantes (nef bois et sanctuaire pierre). Elle a été entretenue régulièrement et des travaux de réfection de la toiture et du clocher ont été réalisés récemment.

Un audit et un diagnostic techniques ont été réalisés et suivis par un maître d'oeuvre architecte chargé par la municipalité de l'étude des travaux. Des fissures importantes dans le sanctuaire et des désordres au niveau de la charpente ont été constatés et nécessitent une confortation des bases de l'édifice pour assurer la stabilité de l'ensemble par injections de résines dans le sol, suivront la reprise de la charpente et le renforcement de l'assise du clocher et la réfection des murs en pans de bois apparents sur le mur Sud de la nef et en bardage bois pour le mur Nord.

Compte tenu des moyens financiers limités de la commune d'Épagne, 130 habitants et peu de ressources, ces travaux sont une première phase indispensable mais coûteuse dans le processus de réhabilitation de l'édifice et pourront être suivis par d'autres pour finaliser le projet. La commune sollicite des fonds auprès des organismes compétents et fait appel à la générosité et au soutien de donateurs.

Votre aide nous est précieuse et vous bénéficierez d'une déduction d'impôt et un reçu fiscal vous sera envoyé par la Fondation du patrimoine.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

❖ **Paiement par chèque** : Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement. merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Église d'Épagne** ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Paiement en espèces : Envoyez ce bon de souscription et ❖ complétez vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal

Paiement en ligne : Faites votre don en ligne sur notre site ❖ internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/55863

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.



BON DE SOUSCRIPTION ÉGLISE D'ÉPAGNE

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de **l'église d'Épagne** et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu OU sur la fortune immobilière
OU sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation Champagne Ardenne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.